



» Complémentarité élevage/culture, des exemples dans le sud-ouest

En 2018, une cinquantaine d'enquêtes réalisées dans 5 départements du Sud-Ouest ont permis de recueillir des témoignages d'éleveurs, de propriétaires et de collectivités engagés dans le pâturage des surfaces additionnelles (vignes, couverts végétaux, surfaces en déprise, verger).

L'analyse des différentes enquêtes a permis l'élaboration de plusieurs dossiers thématiques qui rendent compte des motivations, stratégies et pratiques rencontrées.

DOSSIERS
THÉMATIQUES

● Le pâturage dans les vignes



ANNEXE 3 - SYNTHÈSE : PÂTURAGE DANS LES VIGNES

Enquêtes éleveurs et propriétaires

Le pâturage dans les vignes

Panel d'enquêtés : Des éleveurs (Evi) qui amènent leurs brebis dans les vignes ainsi que des propriétaires (Pvi) qui font pâturer leur vignoble ont été enquêtés. Au total, dix personnes ont été interrogées dans le cadre du pâturage des vignes : 2 éleveurs et 2 propriétaires des Pyrénées-Atlantiques (Evi1_64, Evi2_64, Pvi2_64 et Pvi3_64), 2 châteaux de Gironde (Pvi4_33 et Pvi5_33) dont l'un est en partenariat avec un éleveur enquêté (Evi4_33), un propriétaire du Lot (Pvi6_46) et un autre éleveur de Gironde (Evi3_33) (Tableaux 1 et 2).

I- Le pâturage des brebis dans les vignes : de la simple surface additionnelle pour l'éleveur à un outil technique pour les viticulteurs

1) La quasi-totalité des surfaces viticoles peuvent être mises en pâturage

- Les propriétaires proposent la majorité de leurs surfaces à la pâture. Cependant, les parcelles avec des ceps trop jeunes (Pvi3_64 et Evi3_33) et/ou trop bas (Pvi1_24) ne doivent pas être pâturées car ces ceps sont davantage sujets aux dégâts ou à un effeuillage trop important. Les parcelles trop petites et éloignées demanderont elles trop de temps de pose de clôtures (Pvi3_64).
- La taille de l'inter-rang ne semble pas être un critère de décision pour les enquêtés au moment de choisir les parcelles mises à disposition (elle varie de 1m à 3m). Avec un inter-rang plus faible, il est par contre nécessaire de trouver une race plus calme et plus petite et d'accepter qu'il y ait plus de risques de dégâts sur les vignes (Pvi5_33).
- La ressource herbacée à disposition peut provenir d'un enherbement naturel (Pvi1_24, Pvi2_64, Pvi3_64 et Pvi6_46) ou d'un couvert semé par le propriétaire (Pvi2_64, Pvi4_33, Pvi5_33 et Evi4_33). Seul Pvi1_24 a fait le choix de ne laisser qu'un rang sur deux enherbé, ce qui limite la surface de pâturage. Ses raisons n'ont pas été explicitées.

2) Un couvert pourrait être plus intéressant pour l'alimentation des brebis mais il répond en priorité aux besoins du viticulteur puisqu'il est généralement semé à ses frais

Les enquêtés reconnaissent que l'enherbement naturel possède des avantages...

- Ressource variée et appétante (Evi2_64 et Evi3_33)
- Source naturelle de vitamines et de potassium (Evi3_33)

... mais il ne permet pas toujours de répondre aux besoins des brebis :

- Qualité fourragère médiocre, il faut compléter les animaux (Evi1_64 et Evi2_64)
- Quantité de fourrage faible (Evi2_64)

Le semis d'un couvert herbacé, plus riche en azote et plus fourni s'il est bien implanté qu'un enherbement naturel, pourrait répondre à ces problèmes. Dans notre échantillon, le semis du couvert est réalisé aux alentours du 15 octobre aux frais du propriétaire (Pvi2_64, Pvi4_33 et Pvi5_33). Les espèces implantées sont choisies par les propriétaires sans concertation avec les éleveurs. Les viticulteurs souhaitent un mélange qui améliore la structure du sol sans entrer en concurrence avec la vigne mais ne cherchent pas à améliorer la qualité alimentaire pour les brebis. Deux types de couverts ont été relevés :

- Orge et un peu de vesce (mentionné 2 fois)
- Triticale et Féverole (parfois associés au seigle et au radis Chinois) (mentionné 2 fois). Ce couvert ne permet qu'un pâturage plus tardif et n'est pas le plus appétant pour les brebis (Evi4_33)

Tableau 1 : Caractéristiques des propriétaires enquêtés

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

	Pvi1_24	Pvi2_64	Pvi3_64	Pvi6_46	Pvi4_33	Pvi5_33
Profil	Technique	Social	Social	Social	Environnement	Environnement
Localisation	Dordogne	Pyrénées-Atlantiques	Pyrénées-Atlantiques	Lot	Gironde	Gironde
Durée du partenariat	Depuis 3 ans	Depuis 45 ans	Depuis 45 ans	Pendant 1 hiver	Depuis 8 mois	Depuis 5 ans
Caractéristiques de l'exploitation						
SAU (ha)	9	10	15	100	82	100
SFP (ha)	0	1,5	5	7	0	30
Productions	Rouge et rosé AB	Vin AOC Jurançon (AB)	AOC Irégouly en AB pour coopérative	Vin AOC et jus de raisin, Maïs et céréales, semences potagères	Vin AOC	Vin AOC
Surfaces additionnelles mises à disposition						
Surface viticole (ha)	9	10,5	7	12,2	82	70
Surface mise au pâturage (ha)	8	8,5	3	12,2	82	70
Autres surfaces additionnelles				Couverts : 10 ha	Peupleraie : 40 ha	
Type d'enherbement des vignes	Naturel ou couvert semé	Naturel	Naturel sauf sur jeunes vignes pas encore pâturées (semé)	Naturel	Couvert semé	Couvert semé
Semé par le propriétaire	oui		oui		oui	oui
Type de couvert	Féverole/ triticale / radis chinois/ seigle		Féverole/ triticale		Orge	Orge / vesce
Taille des parcelles (ha)	4	8,5	3	NC	NC	NC
Redécoupage	1 ha	non	non	0,5 à 1 ha	1 à 2 ha	0,2 à 0,4 ha
Attentes du pâturage des couverts						
Raison de la mise en place du partenariat	Intérêt technique Passion pour le sujet	Divagation des brebis voisines dans ses vignes	Faire plaisir à son voisin Opportunité Pratique traditionnelle	Opportunité	« Nécessité » de mettre en place une pratique plus respectueuse de l'environnement	Couvert trop développé
Bénéfices recherchés	Entretien Effeillage	Entretien Fertilisation Communication	Entretien	Entretien Fertilisation	Entretien en bio Moins de produits phytosanitaires	Entretien en bio
Aspects ayant séduit le propriétaire dans la démarche	Technique	Lien avec l'éleveur Pratique environnementale	Lien avec l'éleveur Pratique environnementale	Lien avec l'éleveur Valoriser les surfaces	Présence d'animaux	Présence d'animaux Retour d'une pratique environnementale

Pvi : propriétaires mettant à disposition des parcelles viticoles pour le pâturage

Tableau 2 : Caractéristiques des éleveurs enquêtés

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

	Evi1_64	Evi2_64	Evi4_33	Evi3_33
Profil	Fourrage	Fourrage	Fourrage	Technico-commercial
Localisation	Pyrénées-Atlantiques	Pyrénées-Atlantiques	Gironde	Gironde
Durée du partenariat	Depuis 30 ans	Depuis 10 ans	Depuis 5 mois	Depuis 10 ans
Caractéristiques de l'exploitation				
SAU (ha)	35	44	55	30
SFP (ha)	35	44	49	20
Nombre de brebis	469	490	320	50
Race	<i>Manech tête noire</i>	<i>Manech tête rousse</i>	<i>Basco-Béarnaises</i>	<i>Solognotte / Romanes</i>
Productions	Lait & Agneaux	Lait & Agneaux	Fromage de brebis	Agneaux
Circuit de commercialisation	Circuit long	Circuit long	AMAP et vente directe	Vente directe
Surfaces additionnelles pâturées				
Surfaces de vignes pâturées (ha)	19 ha	6 ha	43 ha	80 à 100 ha
Type d'enherbement des vignes	naturel	naturel	Couvert semé	naturel
Semé par le propriétaire			oui	
Type de couvert			Orge et vesce	
Taille des parcelles (ha)	3 ou 16	6	NC	NC
Redécoupage	non	non	0,5 à 1 ha	0,5 à 1 ha
Attentes concernant le pâturage des couverts				
Raison de la mise en place du partenariat	Alternative à l'hivernage Baisse du chargement sur l'exploitation l'hiver Lien social	Alternative à l'hivernage Lien social	Fourrage supplémentaire Baisse du chargement sur l'exploitation l'hiver	Avoir des terres pour lancer son activité Opportunité
Bénéfices recherchés	Autonomie alimentaire Animaux plus proches de l'exploitation par rapport à une mise en hivernage	Autonomie alimentaire Animaux plus proches de l'exploitation par rapport à une mise en hivernage	Autonomie alimentaire	Revenu supplémentaire
Remarques				Double actif (agent commercial) souhaitant lancer son entreprise d'éco pâturage

Evi : éleveurs pâturant dans les vignes de propriétaires

Ainsi, dans notre échantillon, la ressource fourragère n'est pas toujours adaptée pour des animaux à forts besoins. Pour sécuriser l'adéquation besoins et apports alimentaires, ce sont les animaux avec les besoins les moins importants qui sont envoyés dans les vignes : agnelles, brebis vides et/ou en début de gestation (*Evi2_64 et Evi4_33*). Cependant, *Evi1_64* amène aussi ses brebis gestantes dans les vignes à la descente des estives, pendant 15 jours, le temps de faire une transition fourragère. Les brebis gestantes ou en lactation doivent alors être complémentées avec du foin et des céréales. Seul *Evi3_33* qui se place dans une démarche de prestation place lui la totalité de son troupeau dans les vignes, quels que soient les stades physiologiques, pour répondre à une forte demande des propriétaires.

3) Adapter la gestion du pâturage pour répondre aux attentes des viticulteurs

Le pâturage des brebis dans la vigne présente un double avantage pour les travaux viticoles. Les brebis sont à la fois un atout pour l'entretien de la parcelle et du sol...

- + Un entretien de l'enherbement réussi (*Pvi1_24, Pvi2_64, Pvi4_33 et Pvi6_46*)
- + Un apport de matière organique par les déjections (*Pvi1_24, Pvi2_64 et Pvi5_33*)
- + Une structure du sol améliorée (*Pvi1_24, Pvi2_64 et Pvi4_33*)

... mais aussi sur les travaux de la vigne.

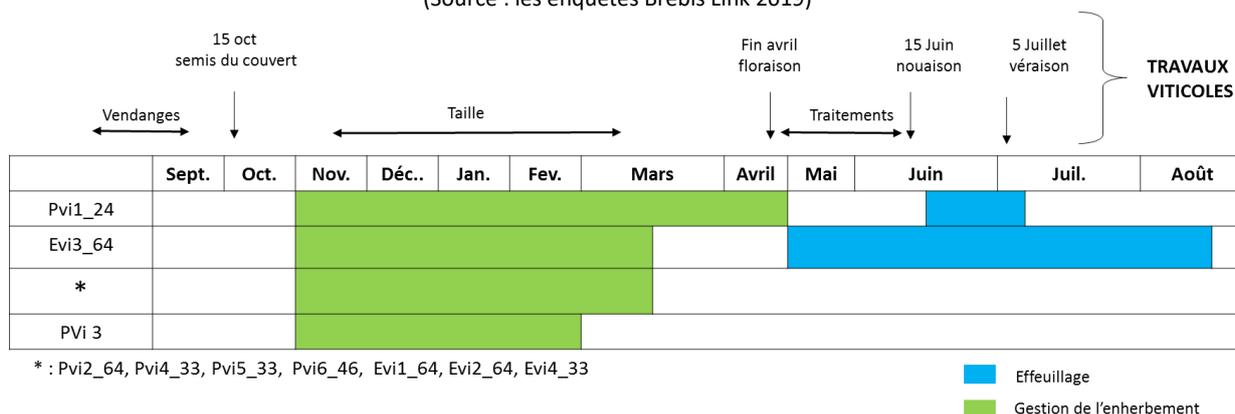
- + Possibilité d'effeuillage par les brebis (*Pvi1_24 et Evi3_33*)
- + Consommation de l'entre-cœur (*Evi3_33*)
- + Epamprage (coupe des rameaux secondaires) (*Evi3_33*)

En fonction des attentes du propriétaire, 2 grandes périodes de pâturage se dessinent. Elles sont conditionnées par le stade physiologique de la vigne et les traitements :

- La gestion de l'enherbement des inter-rangs, principalement en hiver
- L'effeuillage (moins classique) entre avril et août

Figure 1 : Des périodes de pâturage en adéquation avec les travaux viticoles,

(Source : les enquêtes Brebis Link 2019)



Le pâturage hivernal permet de limiter les opérations d'entretien et de destruction du couvert dans l'inter-rang. Les brebis entrent sur les parcelles mi-Novembre, après la chute des feuilles afin que les ceps aient fait leurs réserves pour l'hiver. Elles ressortent une fois la taille finie pour ne pas abîmer le liage des sarments aux fils. Une reprise du pâturage au printemps est possible si ce n'est pas une période d'agnelage, les agneaux étant sevrés en bergerie (*Pvi1_24*).

Seul *Pvi1_24* et *Evi3_33* font pâturer leurs brebis en présence des feuilles, pour l'effeuillage entre la nouaison et la véraison. Cette méthode nécessite beaucoup de surveillance pour optimiser

l'effeuillage des vignes sans dégâts (*Pvi1_24 et Evi3_33*). De plus les feuilles étant davantage traitées que le couvert herbacé, il existe plus de risques toxicologiques pour les brebis ce qui freine les éleveurs dans le développement de cette pratique. Ce pâturage relève plus d'une prestation de service pour le propriétaire que d'un moyen d'affouragement du troupeau pour l'éleveur.

Les parcelles peuvent être clôturées en fixe (*Evi1_64, Evi2_64, Pvi1_24 et Pvi2_64*) mais pour optimiser le désherbage et l'effeuillage, elles doivent être redécoupées (0,2 à 1 ha) (*Evi3_33, 4 et Pvi3_64, Pvi4_33 et Pvi5_33*). Le chargement devra être adapté à la ressource fourragère et au résultat souhaité (*Pvi1_24 et Evi3_33*). Exemples :

- 170 brebis : 4 jours / ha pour de l'entretien d'un couvert semé (printemps)
- 160 brebis : 2 jours / ha pour de l'entretien d'un couvert semé (hiver)
- 60 brebis : 4 jours / 0,5 ha hors effeuillage (en hiver pour un couvert semé) et 100 brebis : 24h / ha si effeuillage (*attention il se dit propriétaire de l'information, il ne faut donc pas la divulguer*)

La hauteur d'herbe en entrée est d'environ 15-20 cm (*4 propriétaires sur 5*) pour une sortie des brebis à 2-3 cm (*5 propriétaires sur 5*).

4) La présence des brebis ne modifie pas les pratiques et travaux viticoles

Taille : la taille se fait en présence des brebis mais cela ne pose pas de problème (*Pvi1_24, Pvi2_64, Pvi3_64, Pvi4_33 et Pvi5_33*). Elles compliquent un peu le ramassage des sarments en les éparpillant, c'est pourquoi il peut être intéressant de les ramasser et les broyer au fur et à mesure (*Pvi2_64*).

Fertilisation : 5 des 6 propriétaires ne fertilisent plus les vignes car ils estiment que les déjections des brebis suffisent.

Traitements : Pvi4_33 détruit le couvert au glyphosate après le passage des brebis. Les traitements au cuivre et autres produits phytosanitaires ont lieu en dehors de la présence des brebis. Ce point sera détaillé dans la partie II-2.

Effeuillage : Il faut tondre les brebis vers le 15 Juin pour éviter que de la laine ne s'accroche dans les branches et les rafles (*Pvi1_24*). Les incidents à l'origine de la présence de laine dans les sarments ne sont pas explicités.

Cependant, les clôtures compliquent les interventions en tracteur notamment en empêchant de tourner au bout des rangs (*Pvi3_64*) et de légers dégâts peuvent être observés sur les vignes : les brebis peuvent casser les « baguettes » (*Pvi2_64*). L'important est donc d'amener des animaux calmes et des brebis non suitées pour limiter les dégâts des agneaux sur les vignes (*Evi4_33*).

Remarque : Les incidents de divagation sont fréquents mais peu problématiques (*Pvi1_24, Pvi3_64 et Pvi6_46*). Par contre, les actes de vandalisme sur les clôtures électriques sont nombreux et le rachat des clôtures rajoute une charge importante aux éleveurs (ou aux propriétaires si ce sont eux qui avaient investi) (*Pvi4_33 et Pvi5_33*).

II- Un pâturage en période hivernale qui fait débat sur la notion de bien-être animal

1) L'absence d'abri sur les parcelles interpelle

Le principal inconvénient des parcelles viticoles est l'absence d'abri pour les brebis (*Evi3_33 et Evi1_64*). Il est donc intéressant d'avoir une parcelle juxtée de bois ou d'endroits abrités pour qu'elles puissent se protéger en cas d'intempéries (*Evi1_64, Evi2_64, Evi3_33 et Pvi3_64*). Mais cela n'est pas suffisant pour Pvi3_64 qui souhaite installer un abri. Il sait qu'aujourd'hui le public fait très attention au bien-être animal et craint des critiques.

Il n'y a pas de système d'abreuvement direct sur les parcelles. L'abreuvement est assuré avec une tonne à eau (*Pvi1_24, Pvi4_33 et Pvi6_46, Evi2_64, Evi3_33 et Evi4_33*) dans les vignes ou dans la

bergerie si elles rentrent la nuit (Pvi2_64 et 5, Evi4_33). L'abreuvement est ainsi contraignant car chronophage.

2) La santé des brebis ne semble pas se dégrader mais les éleveurs s'interrogent sur les effets des produits phytosanitaires

L'état corporel des brebis se maintient lors du pâturage dans les vignes : seul Evi4_33 qui laisse en pension ses brebis pendant 5 mois a noté une baisse de la note d'état corporel. Il faudrait selon lui inclure dans un contrat une clause sur l'état des brebis comme on en rencontre pour les mises en pension. D'un point de vue sanitaire, seul Evi3_33 a détecté des problèmes de boiteries. Les autres éleveurs enquêtés n'ont rien noté de particulier. Au contraire, l'utilisation des parcelles viticoles dans les rotations permet d'avoir accès, en général, à des parcelles propres en début de pâturage. (Evi1_64 : 1 vermifuge en moins par an).

Par contre, le cuivre inquiète les éleveurs. Ils demandent tous aux propriétaires de traiter hors de la présence des brebis et respectent un délai de retour parcelle plus ou moins long : 8-10 jours (mentionné 1 fois) et 24h (mentionné une fois). Les éleveurs souhaiteraient avoir des réponses sur l'impact des différents traitements phytosanitaires et du cuivre sur leurs brebis (les 4 éleveurs). Sur le cuivre, de la biblio existe mais aux vues des questions posées par les enquêtés, il est peut-être nécessaire de faire un effort de pédagogie auprès des éleveurs et des viticulteurs.

3) Le WineBaa, un outil pour empêcher les brebis de manger les feuilles de vigne et permettre un pâturage au printemps

Un éleveur et un propriétaire souhaitent équiper leurs brebis de Winebaa : masque empêchant la brebis de manger les feuilles des vignes mais leur permettant de consommer le couvert herbacé. Cela leur permettrait d'allonger la période de pâturage au printemps, lorsque la pousse de l'herbe est maximale. Cependant, l'un d'eux s'inquiète du regard de la population sur cet équipement.

Figure 2 : Brebis équipées de WineBaa

(Source : www.winebaa.com)



Impossibilité de manger les feuilles de vignes



Possibilité de pâturer

Remarque : Des chercheurs des universités de Barcelone et de Californie ont étudié une autre solution qui consiste à créer une aversion des brebis aux feuilles de vignes en leur donnant du chlorure de lithium. Ce dernier provoque des nausées chez les brebis. La technique fonctionne mais ils n'ont pas réussi à estimer la durée de cette aversion. (Beth et al 2013). Discussion : n'est-il pas préférable d'avoir un outil visible du grand public qui provoquera la discussion à une méthode invisible tout aussi discutable sur le plan du bien-être animal ?

III- Une charge de travail pour l'éleveur qui dépend de l'implication du propriétaire

- **La surveillance des brebis** ainsi que l'apport d'eau et de compléments sont assurés soit par l'éleveur (*Evi1_64 et Evi2_64 / Pvi2_64, Pvi_64, Pvi4_33 et Pvi6_46*), soit par le propriétaire (*Evi3_33 et Pvi1_24*).

- **La gestion journalière des clôtures** est majoritairement de la responsabilité des éleveurs (*Pvi2_64, Pvi3_64, Pvi4_33, Pvi5_33 et Pvi6_46 / Evi3_33*). Elle prend environ 1h/ jour. Certains éleveurs allègent cette astreinte en ne recoupant pas les parcelles (*Evi1_64 et Evi2-64*). Ce sont des éleveurs laitiers des Pyrénées-Atlantiques qui placent leurs brebis vides et agnelles dans les vignes pour l'hivernage. Ils ne souhaitent donc pas consacrer trop de temps à ces lots pour se focaliser sur les brebis gestantes ou en lactation et sur la fabrication du fromage. Deux heures seulement sont nécessaires en début de saison pour s'assurer que les clôtures sont en place.

- Certains éleveurs/propriétaires **rentrent également les brebis tous les soirs** (*Evi1_64, Pvi1_24 et Pvi5_33*).

- La **protection de certains ceps** peut être nécessaire s'ils sont trop fragiles. Cela ne prend qu'1h/ saison dans notre échantillon (*Evi2_64*).

- C'est le **déplacement des animaux** qui peut prendre beaucoup de temps si les vignes sont éloignées de l'exploitation ovine. Il peut se faire à pied (*Evi1_64 et Evi2_64*) ou en bétailière. (*Evi3_33 et Evi4_33*) en fonction de la distance et de la fréquence des déplacements

Cas particulier, dans le partenariat entre *Pvi5_33* et *Evi4_33*, l'éleveur laisse en pension ses brebis au château. Le propriétaire viticole contrôle ainsi complètement les effets de la présence de brebis dans les vignes. 2 bergers à temps partiel ont été embauchés sur l'exploitation (mi-temps sur la vigne et mi-temps pour les brebis). Ce sont donc ces derniers qui s'occupent de toutes les tâches mentionnées précédemment à la place de l'éleveur qui place ses brebis gratuitement.

Impacts sur le travail relatif à certains partenariats :

- Les grands châteaux et certains propriétaires sont très exigeants sur leurs parcelles. Ainsi, un responsable réfléchit à la meilleure organisation de pâturage à adopter avec l'éleveur. Cette tâche occupe alors de 3% à 8% de son temps, voire même jusqu'à 15% au démarrage du projet (*Pvi5_33 et Pvi4_33*).
- Dans une logique de partenariat gagnant-gagnant, les éleveurs des Pyrénées-Atlantiques aident les propriétaires au moment des vendanges (*Evi1_64 et Evi2_64*). À cette période, il n'y a pas de concurrence avec les activités d'élevage mais avec les travaux sur les cultures : semis de prairie (*Evi1_64*), épandage (*Evi2_64*). Cette pratique fait économiser de l'argent sur la mise en pension et du temps d'astreinte aux éleveurs en période hivernale mais rajoute de la tension sur la période des travaux de saison à l'automne.

Au global, les propriétaires viticoles économisent du temps de travail en diminuant le nombre de passages mécaniques à effectuer dans les vignes : jusqu'à 25 h de gagnées avec l'entretien du couvert et l'effeuillage (*Pvi1_24 Pvi3_64 et Pvi6_46*). Cela leur permet d'avoir davantage de temps à consacrer aux travaux de la vigne l'hiver, mais ce temps est aussi utilisé pour surveiller les brebis. Leur temps de travail n'est donc augmenté que s'ils décident de s'occuper en partie ou totalement des brebis lorsqu'elles sont sur leur exploitation.

Les éleveurs estiment également que faire pâturer les vignes par leur troupeau allège leur charge de travail (3/4). Ils peuvent ainsi se consacrer à d'autres tâches sur leur élevage : transformation fromagère (*Evi1_64 et Evi4_33*) suivis des animaux restés sur le siège d'exploitation (gestation, mise bas) (*Evi4_33*). Pour les éleveurs (*Evi1_64 et Evi2_64*), le pâturage des vignes comme alternative à la mise en

pension hivernale leur permet de maintenir une proximité avec ces animaux (davantage que s'ils étaient mis en hivernage) et leur en facilite le suivi.

Le degré d'implication du propriétaire viticole dans la conduite du pâturage impacte directement la charge de travail de l'éleveur qui, s'il s'appuie sur le propriétaire peut se libérer du temps. L'illustration la plus radicale de ce gain de temps est Evi3_33 qui laisse le suivi quotidien de ses brebis aux propriétaires (hors surveillance durant l'effeuillage et déplacement des clôtures), ce qui lui permet de conserver une activité d'agent commercial en plus d'être éleveur d'un petit troupeau.

IV- Un système peu coûteux sauf pour les propriétaires viticoles qui veulent avoir plus de maîtrise sur le troupeau

Tableau 3 : Atout et inconvénients économiques du pâturage des vignes

(Source : enquêtes brebis Link 2019)

	Avantages	Inconvénients
Éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas besoin de louer des terres pour l'hivernage (Evi1_64 et Evi2_64) ➤ Pas d'achat d'aliment (les 4 éleveurs) ➤ Diminution des frais vétérinaires (Evi3_33 et Evi4_33) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Légère baisse de la production laitière (Evi1_64)
Propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Économie de carburant (les 6 propriétaires) ➤ Bonne image marketing (Pvi1_24 et Pvi5_33) ➤ Économie de désherbant (Pvi1_24) ➤ Économie de fertilisant (Pvi5_33) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Investissement dans les bâtiments (Pvi4_33 et Pvi5_33) ➤ Installation de clôtures (Pvi1_24 et Pvi3_64) ➤ Main-d'œuvre supplémentaire (Pvi5_33)

Dans l'optique d'un partenariat gagnant-gagnant, les échanges se font sans transaction financière. Les coûts devraient donc s'équilibrer entre les éleveurs et les propriétaires. Mais les propriétaires qui souhaitent investir dans l'élevage des brebis pour attirer les éleveurs en simplifiant leur travail investissent des montants importants.

- **Dans les bâtiments** : les grands châteaux viticoles de notre échantillon ont investi dans des bergeries (Pvi5_33 et Pvi4_33).
- **Dans la main-d'œuvre** : Pvi5_33 prend entièrement à charge les animaux durant 5 mois, il a donc dû employer 2 personnes à temps partiel sur le domaine pour s'occuper des brebis.
- **Dans les clôtures** : certains propriétaires les prennent en charge. Pvi1_24 débourse 500 € tous les 5 ans en clôtures mobiles.

Cette aide économique des viticulteurs peut être vue comme un transfert d'une partie des richesses viticoles vers le monde de l'élevage mais est aussi la conséquence d'une politique de verdissement des exploitations viticoles. Les viticulteurs visent aujourd'hui la certification Haute Valeur Environnementale car c'est ce qui leur permet de négocier leurs prix et de garder une place sur le marché.

IV- Différents profils de propriétaires et d'éleveurs se dessinent

À partir de ces 10 enquêtes (tableau 1 et 2), 3 profils de propriétaires et 2 profils d'éleveurs se révèlent alors, basés sur le partenariat, les motivations et les activités :

1) Des éleveurs aux besoins différents : la recherche de fourrage (Evi1_64, Evi2_64 et Evi4_33) ou la création d'une activité économique de prestation agricole (Evi3_33)

Le pâturage des vignes est un moyen d'accéder à des parcelles peu chères et enherbées en période hivernale. Elles peuvent donc être pâturées comme surfaces additionnelles à la SFP et permettent de libérer de la place en bergerie (en sortant les brebis vides et tardives). Cette pratique apporte de la souplesse et de la sécurisation dans la gestion des stocks fourragers. Ainsi, les éleveurs peuvent gagner en autonomie fourragère.

Le pâturage hivernal des vignes est traditionnel dans les Pyrénées-Atlantiques où il coexiste avec la mise en hivernage d'une partie du troupeau chez des éleveurs bovins. Cependant, Evi1_64 et Evi2_64 ont depuis déjà 30 ans vu l'intérêt de placer les brebis sur les vignes plutôt que sur les prairies des éleveurs bovins : ces surfaces sont moins chères que la location de prairies (voire gratuites en échange d'une aide au moment des vendanges), et il est aujourd'hui difficile de trouver des places en hivernage proches des élevages. Cette pratique permet en plus de tisser du lien social avec les viticulteurs voisins. Comme la mise en pension traditionnelle, le pâturage hivernal des vignes ne doit pas demander beaucoup de temps aux éleveurs, c'est la raison pour laquelle ils ne re-cloisonnent pas les parcelles (Evi1_64 et Evi2_64).

En comparaison, Evi3_33, double actif, considère ses brebis comme un outil dans l'itinéraire viticole : entretien du couvert et effeuillage. L'éleveur apporte alors une prestation aux viticulteurs et fait payer son temps à la pose des clôtures. Il recherche une rentabilité économique car il est déjà autonome en fourrage et pense même lancer sa propre entreprise d'éco-pâturage. Le modèle repose sur de la prestation plutôt que sur de la production.

2) Trois types de motivations pour les propriétaires (Pvi)

Des propriétaires intéressés par le lien avec des éleveurs : profil Social (Pvi2_64, Pvi3_64 et Pvi6_46)

3 des propriétaires de l'échantillon ont été contactés par des éleveurs qui souhaitent mettre leurs brebis sur leurs parcelles. Ces rencontres sont le fruit d'opportunités que les propriétaires ont choisi de saisir. Les viticulteurs y ont vu un moyen de renforcer les liens entre voisins sur le territoire. Cette pratique présente aussi un intérêt financier car peut apporter un complément de revenu (Pvi3_64) tout en transférant une partie du coût lié à la gestion de l'enherbement des vignes. Ils laissent donc le soin aux éleveurs de gérer leurs troupeaux dans les vignes. Ce partenariat les intéresse aussi parce qu'il s'agit d'une pratique respectueuse de l'environnement pour répondre aux besoins d'entretien de leurs parcelles (Pvi2_64, Pvi3_64), et sur laquelle il est possible de communiquer en vente directe (Pvi2_64).

Une volonté de verdissement des exploitations : profil Environnement (Pvi4_33 et Pvi5_33)

Les châteaux de Gironde font aujourd'hui face à une certaine défiance des consommateurs sur l'usage des produits phytosanitaires. Afin de faciliter l'écoulement de leur production, ils sont de plus en plus nombreux à viser la certification Haute Valeur Environnementale et doivent donc mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ils recherchent donc une technique d'entretien plus écologique. Ils investissent pour inciter les éleveurs à venir en leur facilitant la gestion du troupeau : infrastructures, mise en pension des brebis. Leur production a une grande valeur ajoutée et ils sont donc très exigeants sur le travail des éleveurs (dégâts, propreté). Ils communiquent également beaucoup sur la démarche grâce à d'importants moyens marketings : lors des portes ouvertes, sur l'étiquette de la bouteille, sur internet, et pour l'export.

Un propriétaire « passionné » par le sujet : profil Technique (Pvi1 24)

Le dernier propriétaire enquêté a, lui, choisi de développer cette pratique car il est convaincu des résultats du travail des brebis dans ses vignes. Il s'est peu à peu « passionné » pour la pratique et est toujours à la recherche d'une amélioration de son système. Il s'occupe beaucoup du troupeau qui pâture chez lui pour optimiser l'effeuillage et le désherbage, tout en étant le propriétaire qui semble le plus attaché aux besoins des brebis. C'est une pratique gagnante-gagnante qui nécessite une réflexion globale sur le système de production.

V- Développer la pratique : de nombreux avantages au pâturage mais aussi des freins à lever

1) Des acteurs qui voient plus d'avantages que d'inconvénients à cette pratique

Au global, les propriétaires et éleveurs enquêtés voient plus d'avantages que d'inconvénients au pâturage des vignes.

Figure 3 : Catégorie des atouts et inconvénients mentionnés spontanément par les propriétaires

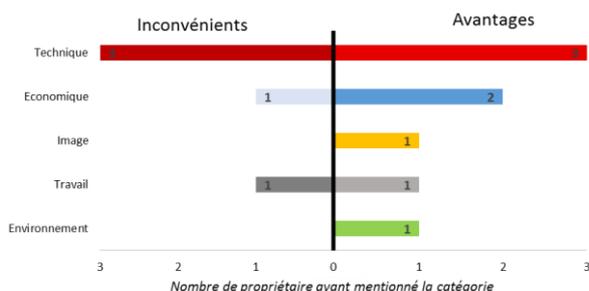
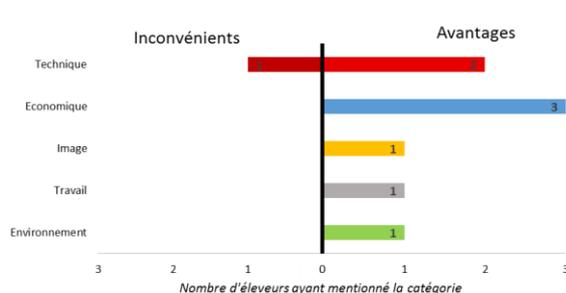


Figure 4 : Catégorie des atouts et inconvénients mentionnés spontanément par les éleveurs



Source : enquêtes Brebis Link 2019

Les inconvénients cités sont plus nombreux chez les propriétaires que chez les éleveurs où le seul aspect négatif cité est de ne pas voir son troupeau pendant 5 mois pour Evi4_33.

Les motivations (citées de façon spontanée) à la mise en place du pâturage des vignes par les brebis sont majoritairement techniques et économiques. L'idée d'une pratique écologique et relevant d'une bonne image n'est donc pas la motivation principale. Le côté social de ces partenariats n'est pas un avantage évoqué spontanément.

Les atouts et inconvénients économiques ont déjà été développés plus haut. Pour le côté technique les inconvénients mentionnés sont : l'éparpillement des sarments, le manque de repères techniques et les clôtures qui gênent le passage. Les avantages portent eux sur l'entretien du couvert et l'effeuillage des vignes.

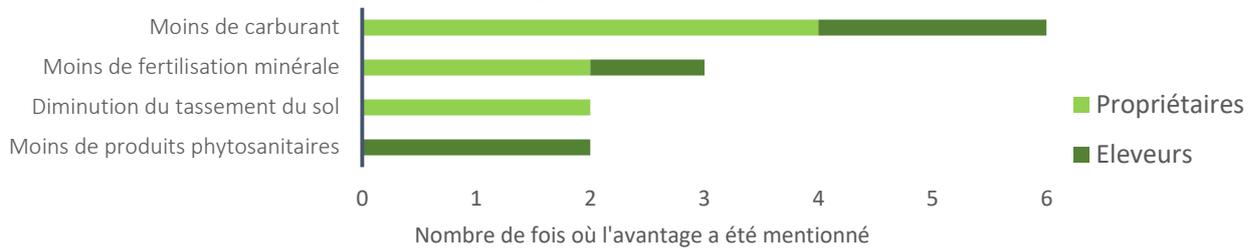
2) De réels atouts en termes d'image, d'environnement et de lien sur le territoire

Image : La présence de brebis dans les vignes véhicule une image positive (3/5 propriétaires et 3/4 éleveurs) et naturelle (3/4 éleveurs). Le grand public s'intéresse à ces systèmes qu'il voit comme respectueux de l'environnement (2/5 propriétaires) mais les viticulteurs sont partagés sur le rôle qu'ils doivent jouer dans la communication autour de ces pratiques. Si l'un d'eux a répondu favorablement devant cet engouement en communiquant lors des portes ouvertes, sur l'étiquette de la bouteille et sur internet, l'autre n'a pas un réel intérêt à communiquer sur ses pratiques car il vend son raisin en cave coopérative et ne profite donc pas d'une éventuelle publicité.

Environnement :

Figure 5 : Atouts environnementaux mentionnés

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)



Le pâturage améliore la vie du sol (1 propriétaire et 1 éleveur), permet de fermer des cycles avec de la fertilisation naturelle (2 propriétaires et 1 éleveur) et diminue la pollution (produits phytosanitaires et gasoil). C'est donc une pratique écologique.

Lien sur le territoire : Le lien entre le monde de l'élevage et le monde viticole est également renforcé (1 propriétaire et 1 éleveur). La relation d'entraide est forte ce qui renforce la cohésion sociale entre voisins (2 propriétaires et 2 éleveurs). L'atout social de la présence de brebis dans les vignes dépend quand même de l'investissement des différents acteurs du territoire pour le redynamiser (2 propriétaires et 2 éleveurs). Pourtant, le pâturage des vignes laisse encore sceptique une partie du monde agricole d'après 2 propriétaires. Ces derniers ont tous les deux déjà été traités de « fous » par leurs voisins viticulteurs.

3) Quelques freins à lever, notamment le manque de références techniques

Le manque de références techniques (mentionné par 3 propriétaires et 4 éleveurs) et le travail de pose-dépose des clôtures (2 éleveurs) sont des freins importants au développement de la pratique. Une amélioration de la qualité fourragère du couvert herbacé permettrait aussi de lever les réticences (Evi2_64).

D'après les propriétaires viticoles enquêtés, le frein principal à la mise en place de cette pratique par les viticulteurs qui ne font pas pâturer leurs vignes est psychologique :

- « La vigne, il ne faut pas y toucher, c'est pire que le jardin de Versailles. Nous on a une autre vision, on travaille autrement. », Pvi2_64
- « Ils se considèrent comme l'élite de l'agriculture. Ils ne s'intéressent ainsi que très peu aux éleveurs. Alors que moi, je me considère avant tout comme paysan, au même titre que les éleveurs avec qui je travaille. ». Pvi3_64

Cependant, cet argument est donné par des propriétaires originaires des Pyrénées-Atlantiques, réalisant du pâturage depuis bien plus longtemps, et se considérant comme atypiques puisqu'ils étaient les seuls à ce moment-là. Mais ils sont les premiers à dire que le point de vue de leurs voisins réticents commence à changer, certains se sont même mis à faire pâturer leurs vignes. Les châteaux se mettent aussi peu à peu à cette pratique. Ce frein n'en est donc peut-être plus un aujourd'hui.

D'autre part, les bergers ne sont pas très nombreux dans ces régions. Pvi5_33 a donc eu du mal à trouver de la main-d'œuvre. De son côté, Pvi6_46 a vu la bergère avec qui il travaillait cesser son activité car elle manquait de terres pour se développer et n'a jamais trouvé un autre éleveur pour la remplacer. Pvi4_33 et Pvi5_33 déplorent eux un manque de brebis Bio (notamment en Gironde). Leurs parcelles étant conduites en partie en AB, cela limite le nombre d'animaux pouvant pâturer leurs surfaces. En effet, le temps de pâturage d'animaux non bios sur des parcelles bios est limité à 4 mois dans l'année.

Enfin, c'est majoritairement la recherche de terres pour améliorer l'autonomie fourragère de l'exploitation qui motive les éleveurs à mettre leur troupeau en pâturage dans les vignes, les places pour les prairies sont chères (Evi1_64, Evi2_64, Evi3_33 et Evi4_33). Cependant, ils ont alors besoin d'infrastructures à proximité des domaines viticoles, voire sur les domaines. L'un des propriétaires

motivés a donc fait le choix de répondre à ce besoin en construisant une bergerie, projet qui a été longtemps freiné par la difficulté d’obtenir un permis de construire pour un bâtiment d’élevage dans cette région.

4) Quelques pistes venant des enquêtés pour développer ces pratiques

Sur l’avis des enquêtés, le développement de la pratique doit passer par :

- La mise à disposition de plus de références techniques sur le sujet (4 éleveurs et 5 propriétaires), notamment sur :
 - o Les couverts à semer (1 éleveur)
 - o Les délais de retour parcelle après traitement pour les brebis (4 éleveurs)
- Une aide à la mise en relation entre éleveurs et propriétaires (1 éleveur et 5 viticulteurs) qui irait même jusqu’à la présence d’un médiateur pour une bonne cohabitation des intérêts de chacun (Pvi4_33)
- Plus d’information et de communication sur ce modèle (1 éleveur et 2 propriétaires)
- Créer des échanges d’expériences entre propriétaires (2 propriétaires)

Tableau 4 : Quelques conseils que les enquêtés ont voulu partager

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

Conseils des éleveurs pour se lancer	Conseils des propriétaires pour se lancer
<ul style="list-style-type: none"> - Bien discuter du planning des traitements avec le propriétaire - Être vigilant sur le choix des animaux à envoyer : il faut qu’ils soient calmes et habitués à la clôture électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Commencer assez petit et ensuite augmenter les surfaces à disposition - Ne pas hésiter à contacter les éleveurs

Rédaction des dossiers thématiques :

Elisa Landais (étudiante AgroParisTech) et Carole Jousseins (IDELE).
Ces dossiers thématiques ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome (mars à septembre 2019).

Enquêtes réalisées par :

Bernadette Boisvert (24), Camille Ducourtieux (24),
Jean-Pierre Dugart (33), Philippe Tissandier (46),
Jean Beudou (64) et Mariette Tornier (87).

Autres dossiers thématiques sur le même thème :

- Le pâturage dans les vergers
- Le pâturage dans des exploitations de grandes cultures
- Le pâturage sur les surfaces en déprise
- La mise en hivernage des brebis



CONTACTS

Organisme chef de file :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire - Créa@vallée Nord
COULOUNIEIX-CHAMIERES
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Responsable du projet :

Camille Ducourtieux
Département élevage
Tél. 05 53 45 47 56 / 06 74 08 84 34
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Partenaires techniques



Soutiens



Partenaire financier

